

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-001-2022-06

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-05-30-00033 - ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2286 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d Arc à PARIS (75013) (3 pages)

Page 3

IDF-2022-05-30-00032 - ARRÊTÉ n° DOS 2022 / 2288 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Caisse Primaire d Assurance Maladie de Paris » (2 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-30-00033

ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2286 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d Arc à PARIS (75013)





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2286

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- **VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n ° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- **VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- L'arrêté n° DS 2022-029 du 27 avril 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à différents collaborateurs ;
- VU L'arrêté n° 2011/DT75/329 du 19 septembre 2011, portant autorisation de fonctionnement du « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013) ;

CONSIDÉRANT

La demande reçue le 29 mars 2022 et complétée le 26 avril 2022 de Mesdames Catherine MOATTI et Karine WETTERWALD, biologistes associées du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013), afin de prendre en compte :

 La transformation juridique de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » en société d'exercice libéral à actions simplifiée (SELAS) « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », en date du 6 mars 2022;

CONSIDÉRANT

Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » du 6 mars 2022, portant décision de :

- La transformation du statut juridique de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » en société d'exercice libéral par actions simplifiée, et adoption des nouveaux statuts de la société sous sa forme nouvelle ;
- La nomination de Madame Karine WETTERWALD en qualité de présidente de la société;

CONSIDÉRANT

L'extrait du Kbis de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » à jour au 20 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT

Les nouveaux statuts de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » mis à jour à l'issue de l'assemblée générale du 6 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT

La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » ;

ARRETE:

ARTICLE 1er:

Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » sis 27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013), dirigé par Mesdames Karine WETTERWALD et Catherine BENICHOU-TOUATI, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » sise 27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013), enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 75 005 039 5, est autorisé à fonctionner sur les 2 sites ci-dessous :

 JEANNE D'ARC, siège social et site principal 27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 040 3

2. DIDEROT,

70, bd Diderot à PARIS (75013)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 041 1

Les quatre biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », dont deux sont associés, sont les suivants :

- Madame Karine JEANNISSON WETTERWALD, médecin, biologiste coresponsable, associée, Présidente
- Madame Catherine BENICHOU-MOATTI, pharmacien, biologiste coresponsable, associée.
- 3. Monsieur Pierre COSTELLE, pharmacien, biologiste médical,
- 4. Madame Delphine ALBOU, pharmacien, biologiste médical,

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » est la suivante :

Associés	Actions Ordinaires	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Catherine MOATTI	2 430	60 %	2 430	60 %
Karine WETTERWALD	1 620	40 %	1 620	40 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	4 050	100 %	4 050	100 %
TOTAL	4 050	100 %	4 050	100 %

ARTICLE 2e:

L'arrêté n° 2011/DT75/329 du 19 septembre 2011 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3e:

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4e:

La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 30 mai 2022

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation, La Directrice du pôle Efficience



Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-30-00032

ARRÊTÉ n° DOS 2022 / 2288 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Caisse Primaire d Assurance Maladie de Paris »



Liberté Égalité Fraternité



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2288

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- **VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n ° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- **VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU L'arrêté n° DS 2022-029 du 27 avril 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à différents collaborateurs;

CONSIDERANT La demande recue

La demande reçue le 20 avril 2022 et complétée le 3 mai 2022, de madame Dorothée LECOCQ, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris » sis 21 rue Georges Auric à PARIS (75019), en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire afin de prendre en compte son changement d'adresse lié au déménagement de l'activité pré-analytique située au 7e étage vers le rez-de-chaussée du même immeuble ;

- **CONSIDERANT** Les arrêtés antérieurs portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris » :
- **CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale et leur qualification ;
- CONSIDERANT La liste des équipements et du matériel du local sis 104 Bis, Rue Réaumur à PARIS (75002);

CONSIDERANT La copie de l'arrêté de la Ville de paris modifiant le cadastre, ainsi que la numérotation

des accès, conformément à la demande de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, daté du 16 juin 2021 ;

CONSIDERANT La copie du plan et de la description du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 104 Bis, Rue Réaumur à PARIS (75002);

CONSIDERANT Que l'organisation et le fonctionnement du laboratoire sont conformes aux dispositions du code de la santé publique ;

ARRETE:

ARTICLE 1er : Le laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris » dont le siège social sis 21 rue Georges Auric à PARIS (75019), dirigé par Madame Dorothée LECOCQ, exploité par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 072 085 6, est autorisé à fonctionner sur le site, ouvert au public, ci-dessous :

1. Site « REAUMUR »,

104 Bis, Rue Réaumur à PARIS (75002)

Pratiquant les activités suivantes : biochimie générale et spécialisée, hématocytologie, hémostase, bactériologie, parasitologie, mycologie et sérologie infectieuse.

Numéro FINESS en catégorie 610 : 75 003 724 4

La liste des quatre biologistes médicaux dont une est biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- 1. Madame Dorothée LECOCQ, médecin, biologiste responsable ;
- 2. Monsieur Karim DIDOUCHE, médecin, biologiste médical ;
- 3. Madame Valérie GABAI, pharmacien, biologiste médicale;
- 4. Madame Hakima LOUATI, médecin, biologiste médicale ;
- ARTICLE 2º: Les arrêtés antérieurs portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris », sont abrogés à compter de la réalisation effective des opérations susvisées, soit le 6 mai 2022.
- ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4°: La directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30 mai 2022

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et par délégation,

La directrice du pôle Efficience,



Bénédicte DRAGNE-EBRARDT